

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 65 (1977)

**Heft:** 6

**Artikel:** Que voter le 12 juin ? Un problème technique difficile, mais un choix politique que chacun peut faire : [1ère partie]

**Autor:** Jongh, A. F.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-274887>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# femmes suisses

LE MOUVEMENT FÉMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR EMILIE GOURD

## Que voter le 12 juin ?

### Un problème technique difficile, mais un choix politique que chacun peut faire

Le corps électoral se prononcera le 12 juin sur une réforme fiscale fédérale. Trois éléments de cette réforme sont soumis au scrutin populaire parce qu'ils doivent s'inscrire dans la Constitution. Ce sont :

- **TVA** : Le remplacement, pour l'impôt général sur la consommation, du système de perception actuel, dit impôt sur le chiffre d'affaires, par celui dit de la taxe à la valeur ajoutée.
- **IDN** : Une modification des taux de défense nationale qui libère les faibles revenus, atténue la charge des contribuables moyens et impose plus fortement que jusqu'ici les revenus dépassant 100 000 francs.
- **Harmonisation fiscale formelle** : L'introduction dans la Constitution d'une nouvelle disposition permettant à la Confédération d'harmoniser les impôts directs de la Confédération, des cantons et des communes, c'est-à-dire de fixer des normes identiques pour

l'assujettissement, l'objet et le calcul des impôts, la procédure et le droit pénal en matière fiscale.

#### Une partie d'un tout plus vaste

Ces trois points essentiels sur lesquels porte la votation se tiennent étroitement. Mais ils font partie d'un tout plus vaste que l'on doit avoir à l'esprit avant de se décider. Si le corps électoral n'a pas à se prononcer sur les autres mesures de rééquilibrage des finances fédérales, c'est qu'elles ne figurent pas dans la Constitution. Voici les principales de ces dispositions, qui visent à réduire la progression des dépenses ou à mieux utiliser les ressources :

- **Frein aux dépenses** : Des dépenses nouvelles ou des augmentations de dépenses doivent être votées aux Chambres à la majorité de tous les membres de chaque conseil (au moins 101 députés au Conseil national, 23 au Conseil des Etats) si une partie d'entre eux le demande. C'est une mesure d'auto-discipline.
- **L'accroissement des dépenses fédérales ordinaires** ne doit pas dépasser proportionnellement, d'année en année, l'accroissement du produit national brut (somme de ce qui est produit en Suisse).
- **Depuis deux ans**, une série de dépenses (subventions, participation à des tâches cantonales, à l'AVS, aux transports publics, etc.) ont été plafonnées, réduites ou supprimées. Ce printemps, les Chambres ont confirmé ces décisions en modifiant 36 lois de subventionnement à titre définitif. D'autres tours de vis sont à l'étude.
- **Une loi contre la fraude fiscale** est devant le Parlement. Elle renforce les moyens d'investigation et les peines. Bien qu'atténuée par rapport au projet gouvernemental, elle sera utile et devrait permettre de récupérer des ressources illégalement soustraies au fisc.
- **Depuis plusieurs années**, l'effectif des fonctionnaires ne peut qu'augmenter.

Il faut mentionner aussi que les dépenses propres de la Confédération (administration, armée, affaires étrangères) n'ont guère augmenté. Ce sont les transferts qui augmentent (cantons, CFF, agriculture, enseignement et recherche, sécurité sociale, etc.).

par A.F. de Jongh

#### Pourquoi un déficit ?

Malgré ces mesures, la Confédération fait toujours des déficits. Cela provient de ce que les droits de douane ne progressent pas au rythme des importations car leurs taux ont fortement diminué. Pour les importations des pays de l'AELE et pour la plupart des produits venant de la CEE, ils seront même totalement supprimés le 1er juillet. Les pays de l'AELE et de la CEE, nos principaux partenaires commerciaux, ont depuis plusieurs années commencé à percevoir, en compensation de la diminution de leurs propres droits de douane, une contrepartie en imposant plus fortement qu'avant leur consommation intérieure.

Nous, nous avons continué avec l'ICHA dont les taux ne peuvent être relevés sans créer des inégalités de concurrence. Sur ces aspects, très techniques, bornons-nous à dire que l'ICHA, avec un taux de gros et un taux de détail différents, frappe différemment les entreprises ou plutôt les marchandises qu'elles produisent ou dont elles font commerce ; que l'ICHA est perçu pour moitié environ sur des dépenses d'investissement alors qu'il faudrait décharger les investissements pour relancer l'économie ; qu'il est fourni notamment à 25 % par l'industrie de la construction, qui souffre particulièrement de la récession ; enfin qu'il frappe aussi les exportations dont toute notre économie vit, directement ou indirectement.

#### Quelques traits de la TVA

Les défauts du système, qui freinent le rendement de l'impôt et entravent certaines branches économiques plus que d'autres, ont incité à proposer un autre système, celui de la taxe à la valeur ajoutée, comme impôt sur la consommation.

Le taux (10 % en général, 6 % pour l'hôtellerie, 3 % pour les produits agricoles) est supérieur à ceux de l'ICHA mais inférieur à ceux qui sont pratiqués en Europe (20 % en France). Les exportateurs se verront rembourser la taxe sur la valeur qu'ils ont eux-mêmes ajoutée aux produits qu'ils exportent, ce qui leur permettra de faire des prix un peu plus compétitifs à l'étranger. Les importations, en revanche seront soumises à la taxe.

Un gros désavantage du système est à l'origine de l'opposition à la TVA. Il y aura environ 130 000 entreprises qui devront remplir les déclarations alors que 85 000 le font actuellement. Cela repré-

## Edito

Elisabeth Blunschy  
élue présidente  
du Conseil national



« *Conseillère nationale depuis 1971, études à Lausanne et Fribourg, docteur en droit et avocate à Schwyz, présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques de 1957 à 1961, c'est ainsi que notre journal la présentait lors de sa réélection à fin 1975. Aujourd'hui, pour remplacer M. Hans Wyer, démissionnaire pour raison d'incompatibilité avec le poste qu'il occupe au gouvernement valaisan, Mme Blunschy a été élue pour le reste de l'année à la présidence du Conseil national, par 111 voix contre 47; elle accède ainsi à la charge représentative la plus haute de la Confédération, devenant en même temps présidente de l'Assemblée fédérale lorsque les deux chambres se réunissent en même temps.* »

On a dit souvent que Mme Blunschy faisait partie de l'aile gauche du parti démocrate-chrétien; en soutenant avec fermeté le nouveau droit de filiation ainsi que la révision du droit de famille, en intervenant dans bien des débats concernant des problèmes sociaux (la participation, la rente des orphelins...), Elisabeth Blunschy a montré sa préoccupation constante du progrès social. Jusqu'à la fin de l'année, elle ne pourra dire son opinion, puisqu'un président se contente de diriger les débats; elle le fait d'ailleurs admirablement bien, comme on a pu le constater lors de la session extraordinaire, qui vient de s'achever. Nous lui disons nos vœux les plus sincères.

S. Chapuis

femmes  
suisses

et le Mouvement féministe

paraissant une fois par mois

Organe officiel des informations  
de l'Alliance de sociétés féminines suisses

#### Equipe de rédaction

Bernadette von der Weid  
Boîte postale 10  
1253 Vandoeuvres  
Tél. (022) 50 19 26  
Jacqueline Berenstein-Wavre  
Idelette Engel  
Anne-Marie Ley  
Gabrielle Widmer  
Simone Chapuis  
présidente du Comité du journal

#### Administration

Claudine Richoz  
9, rue du Vélodrome  
1205 Genève  
CCP 12 - 117 91  
Tél. (022) 29 19 04

#### Correspondance

Rédaction, Services de  
Presse et Conférences  
de Presse :  
B. von der Weid  
Abonnements :  
C. Richoz

#### Publicité

L'Oeil Public-Pierre Monnet  
B.P. 199 - 17b, rue Cavour  
1211 Genève 11  
Tél. (022) 45 87 18

#### Abonnement

1 an :  
Suisse : Fr. 20.-  
Etranger : Fr. 23.-  
de soutien : Fr. 25.-

Les abonnements vont de janvier  
à décembre et sont renouvelés  
d'office, sauf dénonciation préalable

#### Impression

Ets Ed. Cherix et Filanosa SA  
Nyon

## Dossiers du mois

|                                     |        |
|-------------------------------------|--------|
| Votations fédérales                 | p. 1-6 |
| Syndicalisme féminin.               | 5      |
| Année internationale<br>de l'enfant | 3      |
| Exposé Furgler                      | 6      |

grand  
passage

le premier des grands magasins genevois

